

BIENS D'EQUIPEMENTS/DISTRIBUTION : Le recours de Bricomarché contre l'arrivée de Centrakor rejeté par le Conseil d'État

Le recours de la société [ALFAGE](#) / T : 02.31.40.76.00, qui détient le magasin de bricolage BRICOMARCHÉ de Falaise/14, contre l'implantation d'un magasin [CENTRAKOR](#) / T : 05.61.00.63.00 (siège à Toulouse/31) dans la zone d'activités Expansia, a été rejeté dans un arrêt en date du 20 décembre 2023 qui vient d'être rendu public. Pour rappel, ce recours a été déposé suite au réexamen et à l'autorisation de l'arrivée de Centrakor par la Commission nationale d'aménagement commercial datant du 20 avril 2023. Centrakor peut ainsi poursuivre son projet à Falaise. www.centrakor.com